

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2015

Absent : Mr KWIETNIAK Casimir a donné procuration à Mr FARGES Alain

Secrétaire de séance : Mr VALENTIN Cédric

1) ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA VENTE DE PARTIES DE CHEMINS RURAUX AU MONTEILS ET A MASBERAL LE JEUNE

Extrait de la délibération :

« Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la délibération du 20 février 2014 constatant la désaffectation de fait d'une partie du chemin rural suite à la demande de Mr et Mme Nurit Joël d'acquérir une partie du chemin contigue au tronçon impraticable sur une longueur de 25 ml environ, une enquête publique a eu lieu du 1^{er} au 18 août 2014.

L'enquête a été réalisée par Mr Trébuchon Lucien. Dix sept observations ont été formulées sur le registre d'enquête.

Le Commissaire enquêteur a rendu un avis favorable au déclassement d'une partie du chemin rural du Monteils à condition que soit :

- Au plan juridique, officialisée la propriété communale de « bande de terrain cédée », suivant le dire des propriétaires et suivant des dispositions qui auraient été portées sur l'acte notarié passé lors de l'acquisition par les propriétaires actuels de la parcelle n° 86 ;
- Portée dans le tableau des voies communales, la voie de desserte aménagée dans la dernière décennie au confront des parcelles 14 et 86 ;
- Que soient apportées toutes les modifications qui s'imposent dans les documents cadastraux correspondants et toutes incidences subséquentes ;
- Qu'il soit vérifié que le plan cadastral tel que connu à ce jour ; résulte bien et intègre l'intégralité des décisions arrêtées lors de la vente d'un bien sectional d'où découleraient entre autres les parcelles n° 89 et 90 telles que figurant actuellement en limite de ce chemin ;
- Que les aliénations prévues ou à venir auxquelles il sera procédé soient conduites dans le strict respect des dispositions fixées par l'article L. 161-10 du Code Rural et en particulier la notification sous le délai prévu, à tous les propriétaires riverains.

Il préconise également qu'à l'occasion de ces procédures de déclassement et d'aliénation pour partie, du chemin rural du Monteils qu'il soit procédé en conséquence à :

- La mise à jour du tableau des chemins ruraux de la Commune,
- Aux modifications qui s'imposent dans les documents cadastraux.

Il recommande aussi qu'au-delà :

- De la décision déjà prise par le conseil municipal de la vente d'un tronçon de 25 ml environ au confront des parcelles n° 89 et 87,
- Des modifications qui s'imposent dans les documents cadastraux, en lien avec le tronçon incorporé dans la voie de desserte aménagée au confront des parcelles n° 14 et 86,

Il soit procédé à l'aliénation du tronçon de 30 à 35 ml, intermédiaire au deux précités, c'est-à-dire le tronçon restant, au confront des parcelles n° 14 et n° 87. »

Mr Crozat s'interroge sur le fait que Mr Granier (propriétaire d'une parcelle située au dessus de la voirie d'accès au terrain de Mr et Mme Nurit) puisse faire sa sortie vers le bas en cas de vente et de division de son terrain.

Mr le Maire lui répond que dans l'état actuel des choses on ne peut pas faire de telles suppositions et qu'un chemin d'accès pourra être réalisé sur sa parcelle à son initiative.

Mr Crozat souhaite que l'on vote à bulletin secret.

Mr le Maire lui répond qu'il n'y est pas favorable.

Mr le Maire propose de passer au vote pour savoir qui est d'accord pour valider l'avis favorable du commissaire enquêteur en tenant compte des conditions précisées ci-dessus.

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 7

- Monsieur le Maire résume le rapport du commissaire enquêteur suite à la demande d'acquisition d'une partie de chemin rural, d'une longueur de 479 mètres, par Mr Teissandier Didier à Masbéral le Jeune, pour la somme de mille €uros.

Aucune observation n'a été portée sur le registre d'enquête.

Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la vente.

Mr le Maire précise qu'après la vente cette partie du chemin deviendra chemin d'exploitation en référence à la notion de servitude de désenclavement qui bénéficiera à tous les propriétaires riverains. L'ensemble des utilisateurs devra participer à l'entretien du chemin, s'il y a lieu, conformément à l'article L 162.2 du Code Rural.

Mr le Maire propose de passer au vote pour savoir qui est d'accord pour valider l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

2) ADHESION CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE

Monsieur le Maire indique qu'il serait intéressant d'adhérer au Service de Conseil en Energie Partagée, mis en place par Lozère Energie, dans le cadre de sa mission en faveur de la maîtrise énergétique du patrimoine public.

Le coût est de 1,5 €uros par habitant soit 921 €uros pour la Commune, et sa durée est de 3 ans.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce dispositif et désigne comme personnes référentes : Mrs Farges Alain, Crozat Joseph, Valentin François.

3) MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE

Le montant du projet s'élève à 165 949 €uros.

Le taux maximal de subvention que l'on peut obtenir est de 80 %.

La Commune avait sollicité l'octroi d'aide auprès de l'Etat (DETR) pour 50 %, la Région pour 20 % et l'Ademe pour 10 %.

Le Conseil Régional ne finance pas ce type d'opération contrairement au Conseil Général.

Le Conseil Municipal donne son accord pour solliciter le conseil général à la place du conseil régional.

4) DEPLACEMENT CONDUITE AEP MAZEIRAC

Monsieur le Maire indique au Conseil que Mr Crueize David vient d'acquérir un terrain à Mazeirac qui est traversé par une conduite AEP. Afin de faciliter l'implantation de sa maison il faudrait déplacer cette conduite.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser la tranchée ainsi que le sablage du fond de la tranchée par les employés communaux, et de faire exécuter les travaux de mise en place de la nouvelle conduite AEP par le SDEE pour un montant de 5003,40 €uros avec une participation du SDEE à hauteur de 20 %.

Le montant payé par la Commune sera ensuite facturé à Mr Crueize.

5) RENOUELEMENT CONTRAT CUI-CAE

Le contrat de Mr BRUN Thierry se termine le 28 février 2015.

Le Conseil Municipal décide de renouveler pour un an le contrat CUI- CAE de Mr BRUN Thierry sur une durée de 20 heures par semaine.

Il renouvelle aussi le contrat pour 4 heures hebdomadaires complémentaires prises en charge par la Commune.

6) DEMANDE DE TRAVAUX DE MR CHRISTIAN ROZIERE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Mr Rozière souhaite installer des pavés devant sa maison et continuer jusqu'au goudron de la voie communale, seulement 28,5 m2 se trouvent sur le domaine public.

Le Conseil Municipal autorise Mr Rozière à paver sur le domaine public et accepte de participer à hauteur de 475 €uros (somme correspondant à la réalisation d'un goudron sur le domaine public).

7) DELEGATION DE SIGNATURE

Mr le Maire souhaite donner délégation de signature aux 3 adjoints notamment pour la comptabilité et les actes notariés.

Le Conseil Municipal donne son accord.

8) LOCATION DES BARNUMS

Proposition de nouveaux tarifs pour la location des barnums

	Petit	Grand	Les Deux	Cauton
Commune	75 €	150 €	200 €	500 €
Hors Commune	100 €	200 €	300 €	500 €

Les barnums seront montés et démontés par les agents communaux.

Pour les associations de la Commune et les fêtes de village, la location est gratuite. C'est le conseiller du village ou du village le plus proche qui sera responsable de du montage et du démontage.

9) TRANSFORMATION CARTE COMMUNALE EN PLU

La Commission urbanisme a rencontré la DDT pour évaluer les incidences de la transformation de la carte communale en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Mr le Maire précise que suite au vote de la loi Alur, à compter du 23 mars 2017 lorsqu'une commune membre d'une communauté de communes souhaitera modifier son PLU, un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sera mis en place (sauf si 25 % des communes représentant 20 % de la population s'y opposent). Aussi, afin d'avoir un document qui permettra une éventuelle meilleure intégration dans le PLUI, il serait plus opportun d'élaborer un PLU, au lieu de procéder à la révision de l'actuelle carte communale.

Le devis établi par Habitat et Développement s'élève à 22 400 €uros hors taxe avec un délai de réalisation du PLU de 18 mois.

Le Conseil Municipal décide de transformer la révision de la carte communale en PLU et sollicite une aide de l'Etat à hauteur de 60 % et une aide pour frais matériel à hauteur de 2 000 €uros.

10) DEVIS REVETEMENT DE LA ROUTE DE SARROUILLET

Pour 2015, nous n'aurons pas de subvention du Conseil Général pour le goudronnage de la route de Sarrouillet.

Une solution d'attente à été établie pour mettre en place un enduit bicouche sur la partie élargie seulement pour 13 500 €uros. Le Conseil Général finance à hauteur de 5 000 €uros.

Une subvention TDIL va être demandée auprès du ministère de l'Intérieur.

11) Lecture du courrier de Mme Fournier qui remercie la Commune et notamment son employé communal pour le déneigement de sa cour, au titre du service social aux personnes âgées.

Le Maire indique qu'il estime que l'aide aux personnes âgées durant la période hivernale doit continuer et, demande à tous les conseillers municipaux de bien vouloir signaler les personnes qui en ont besoin dans leur village.

12) Monsieur le Maire indique que le Tribunal Administratif de Nîmes a rejeté la requête de Mrs Valadier dans l'affaire du chemin de Sarrouillet.

Mr Valadier dit qu'il a fait appel car pour lui le tribunal n'a fait état que d'une partie du dossier.

La Commune a décidé de ne pas présenter de nouveau mémoire.

Mme Valentin fait le compte rendu de la réunion à laquelle elle a assisté avec Mme Bourgeois concernant les PEDT (réforme de rythmes scolaires). Le PEDT n'est pas obligatoire mais largement conseillé. Un point va être fait sur les activités périscolaires actuelles qui ont été proposées aux enfants.

Mr Rousset et Mme Bourgeois se sont rendus à la réunion de l'A 75 et en font le compte rendu.

Mr Valentin Cédric demande au Maire s'il a pu faire le point concernant le devis des amendes de police.

Il signale que le Bulletin Municipal a bien avancé et devrait paraître avant la fin Mars.

TOUR DE GARDE DES ELECTIONS DES 22 ET 29 MARS

8h – 10h : Mrs Farges, Rousset, Berthuit

10h – 12h : Mrs Valentin C, Crozat, Valadier

12h – 14 h : Mmes Bourgeois, Valentin F, Mr Muret

14h – 16 h : Mrs Chalmeton, Valentin F, Falcon

16h – 18 h : Mrs Farges, Kwietniak, Pepin, Mme Plekaniec